

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 AVRIL 2018

Tirage ½ finales coupes

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu le vendredi 4 Mai 2018 à 19h00
au siège du District

Vœux des clubs pour l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale d'Été du District aura lieu le vendredi 29 juin 2018.
*Les clubs qui ont des vœux à formuler sont invités à nous les adresser
avant le 22 mai dernier délai.*

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT JOURNEE

Du 14-15 Avril 2018

Amende 32 €

RACHAIS	D3
CHATTE	D5
EYBENS	U17
GONCELIN	U13
PIERRE CHATEL	U13

FORFAIT PLATEAU

Journée 3

Amende 10 €

LAUZES	U11
ST SIMEON DE BRESSIEUX	U10-U11
LA SURE	U10
LA MURETTE	U10
VOREPPE	U10

FORFAIT PLATEAU

Journée 4

Amende 10 €

VERSOUD	Poule J
GRESIVAUDAN	Poule J
ST MARTIN D'URIAGE	Poule K
VIRIEU	Poule P

UNIFOOT	Poule Q
DOMENE	Poule S
BEUCROISSANT	Poule V
CHARVIEU	Poule Z

FM NON RETOURNEE

Du 4-6 Avril 2018

Amende 75 €

ASPTT	ENTA11
ARBRE DE VIE	FUTD1
FUTSAL PONT DE CLAIX	FUTD1

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Du 9-15 Avril 2018

Amende 11 €

ST ANDRE LE GAZ	U13
ST CASSIEN	FA8D1
FONATINE LES ILES	SA8ENT
ST MARTIN D'URIAGE	U13
GRESIVAUDAN	U13
DEUX ROCHERS	U13
UNIFOOT	U13
VALLEE L'HIEU	U13

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 MARS 2018 (Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 4 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 4 ou 8 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 05/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points supplémentaires au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 19/04/2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
615032 METROPOLITAINS FC

552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 AVRIL 2018
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-4 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 29/03/2018

Les clubs ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2018.

519877 ST HILAIRE DE COTE (sous réserve d'encaissement)
544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)
527889 QUATRE MONTAGNES
532966 MEYRIE FC
536259 ST MAURICE L'EXIL
536496 ECHIROLLES SURIEUX
550032 LA TOUR ST CLAIR
553088 VIE ET PARTAGE
580990 PONTCHARRA AS
582472 AC MISTRAL
611524 BELLEDONNE MEYLAN

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : GIROUD M. – ARSLANTAS D. – FC LA TOUR ST CLAIR – GHARBI A. – DJEGHDIR M. – HAJJANE L. – BATELIER M. – MOUELLEF Y. – BOUZOUZOU H. – DUTCKOWSKI Y. – NASRI R. – CHEYSSIEU – MESKINE F. – CUSANNO S. – FC PONT DE CLAIX – MONTMAYEUR M. – CARRERE S. – DJEGHDIR M. – DE CARVALHO G. – KHOUAS A. – AS VALONDRAS – BOULORD JM – NIBBIO M.

APPEL : US CORBELIN – TURCS GRENOBLE – AS FONTAINE

REGLEMENTS : VOREPPE – ISLE D'ABEAU – FC CHIRENS – BRIOUA M. – BERRABHA A. – HUGOT
D.